

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Avenant n°27 – REOLON - Lot 3 Gros œuvre – Reconversion de la congrégation des Frères Maristes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2022 attribuant le lot 3 du marché de réhabilitation de l'aile droite du bâtiment des Frères Maristes à l'entreprise REOLON ;

VU la notification d'attribution du marché le 14 février 2022 ;

VU le projet d'avenant annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation d'une partie du bâtiment des Frères maristes, plusieurs prestations du lot 3 Gros œuvre sont devenues inutiles ; il est donc proposé de supprimer les éléments suivants du marché :

- 3.2.1.10 Socle en béton support coffret de sectionnement : - 400 € HT
- 3.2.1.11 Intégration en façade coffret CIBE : - 400 € HT
- 4.1.2.1 Intégration en façade platine d'interphonie : - 250 € HT
- 4.5.2.3 Socle béton pour canalisation : - 450 € HT

Soit un total de – 1 500 € HT ;

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser un avenant au marché pour intégrer cette suppression ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°27 portant sur le lot 3 au marché de travaux pour la reconversion du bâtiment des Frères Maristes avec l'entreprise REOLON ;

Autorise le maire ou son représentant à le signer.

29 JAN. 2024
Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Avenant n°28 – FAROPPA – Lot 9 Sols souples - Reconversion de la congrégation des Frères Maristes

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal en date du 10 février 2022 attribuant le lot 9 du marché de réhabilitation de l'aile droite du bâtiment des Frères Maristes à l'entreprise FAROPPA ;

VU la notification d'attribution du marché le 14 février 2022 ;

VU le projet d'avenant annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation d'une partie du bâtiment des Frères maristes, plusieurs prestations du lot 9 Sols souples sont devenues inutiles ; il est donc proposé de supprimer l'élément suivant du marché :

Trois siphons en remplacement des bacs de douche pour une moins-value de 4 254 € HT ;

CONSIDERANT qu'il convient de réaliser un avenant au marché pour intégrer cette suppression ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°28 portant sur le lot 9 au marché de travaux pour la reconversion du bâtiment des Frères Maristes avec l'entreprise FAROPPA ;

Autorise le maire ou son représentant à le signer.

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Convention tripartite pour l'assainissement et la protection de l'eau

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la gestion de la compétence assainissement, la Ville a délégué au SIVOM la gestion de la station d'épuration ;

CONSIDERANT que le BDQE réalise des analyses pour ce dernier sur cet équipement ; qu'ainsi, il convient de signer une convention tripartite entre le Département, le SIVOM et la commune pour formaliser ce dispositif ;

CONSIDERANT que le coût de cette prestation pour le SIVOM est de 6 829 € par an ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention tripartite pour l'assainissement et la protection de l'eau entre la ville, le Département et le SIVOM ;

Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

29 JAN. 2024

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Demande de subventions – Aménagement des espaces publics du centre-bourg

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que l'aménagement des espaces publics du centre-bourg est un projet fléché dans le dispositif Reconquête Centre-Bourg avec le concours du Département ; qu'il a pour objectif de remanier les espaces publics de l'avenue Victor Hugo, de la rue de l'Hôtel de Ville et des parvis de la mairie et de l'église afin d'améliorer la circulation des usagers, de réorganiser le stationnement, de végétaliser le centre et le rendre accessible aux PMR ;

CONSIDERANT que le bureau BET Réalités mène actuellement une étude de conception qui sera suivie d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des travaux d'aménagement ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Dépenses Tranche ferme		
Frais MOE	96 550,00 €	115 860,00 €
Travaux Tranche 1	878 432,55 €	1 054 119,06 €
TOTAL DEPENSES	974 982,55 €	1 169 979,06 €

TRANCHE FERME

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Taux financement aides publiques	Montant HT
Département - RCBCV	35,90%	350 000,00 €
Etat - DETR	5,13%	50 000,00 €
Etat - Fonds Vert	10,26%	100 000,00 €
Région	5,13%	50 000,00 €
Agence de l'eau Loire Bretagne	8,21%	80 000,00 €
FEDER 2023	15,38%	150 000,00 €
APPORT		
Fonds propre	20,00%	194 982,55 €
TOTAL RECETTES	80,00%	974 982,55 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cr Sablon, 63000 Clermont-Ferrand) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet et son plan de financement ;

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune ;

Sollicite un financement de l'Etat au titre de la DETR et du Fonds Vert ;

Sollicite un financement du Département de l'Allier au titre du dispositif RCBCV ;

Sollicite un financement de l'Union Européenne au titre du FEDER ;

Sollicite un financement de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du contrat Région Ville ;

Sollicite un financement de l'Agence de l'eau Loire Bretagne au titre de l'AaP Renaturation des villes et villages ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

29 JAN 2024

Pour
Le Maire

M. M. Q. N.



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Demande de subvention – Réfection de la toiture de la salle Max Favalelli

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que divers travaux d'entretien doivent être réalisés dans la salle Max Favalelli :

- Réfection de la toiture suite à un dégât des eaux causé par des infiltrations sur le toit plat. Un couvreur va réaliser une réhausse en bac acier pour permettre un meilleur écoulement des eaux pluviales.
- Divers travaux intérieurs de remise en état suite au dégât des eaux (peinture, bloc-portes, néons) – réalisés en régie
- Changement des luminaires pour passer à un éclairage en LED moins consommateurs – réalisés en régie

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Dépenses		
Toiture - Riotte	46 848,59 €	56 218,31 €
Changement éclairage LED	2 733,19 €	3 279,83 €
Changement bloc portes	877,63 €	1 053,16 €
Changement néons	524,78 €	629,74 €
Travaux peinture dégât des eaux	4 285,12 €	5 142,14 €
Temps agents Régie	4 699,74 €	5 639,69 €
TOTAL DEPENSES	59 969,05 €	71 962,06 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
	Taux financement aides publiques	Montant HT
Département - Entretien bâti	30,00%	17 990,71 €
DETR	35,00%	20 989,16 €
APPORT		
Fonds propres	35%	20 989,18 €
TOTAL RECETTES	100,00%	59 969,05 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand (6 Cr Sablon, 63000 Clermont-Ferrand) dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet et son plan de financement ;

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune ;

Sollicite un financement de l'Etat au titre de la DETR ;

Sollicite un financement du Département de l'Allier au titre de l'entretien du bâti communal ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

9 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Demande de subvention – Aménagement des entrées de ville – Tranche 3

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans la continuité du projet, il est proposé d'engager la troisième tranche d'aménagement des entrées de ville. Le secteur visé par cette tranche concerne l'avenue de Lyon entre le carrefour des Haies Basses et le rond-point de l'Orisse ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Dépenses		
Travaux Tranche 3	750 000,00 €	900 000,00 €
TOTAL DEPENSES	750 000,00 €	900 000,00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
Département - Travaux de voirie	6%	42 000,00 €
APPORT		
Fonds propres	94%	708 000,00 €
TOTAL RECETTES	6%	750 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet et son plan de financement ;

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune ;

Sollicite un financement du Département de l'Allier au titre au titre des travaux d'entretien de voirie pour ce projet ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

9 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAU, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Demande de subvention – Création d'une seconde aire de camping-car

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT que dans le cadre du label Village Etape et suite à plusieurs enquêtes auprès des camping-caristes, il est envisagé de réaliser une deuxième aire de camping-car afin de proposer des stationnements pour des séjours de plus longue durée ;

CONSIDERANT que sur le site du parking à l'entrée de la promenade du Valençon, il est proposé de réaliser en régie 5 à 6 emplacements délimités par des haies ; qu'une borne multiservices avec paiement par carte bleue sera installée pour la recharge en électricité, en eau potable et la vidange des eaux usées ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Dépenses		
Réseaux divers	6 666,90 €	8 000,28 €
Borne multiservice	18 000,00 €	21 600,00 €
Panneaux info + signalisation	3 000,00 €	3 600,00 €
Espaces verts (fournitures)	1 250,00 €	1 500,00 €
TOTAL DEPENSES	28 916,90 €	34 700,28 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		
	Taux financement	Montant HT
Département - Equipement touristique	30,00%	8 675,07 €
APPORT		
Fonds propres	70%	20 241,83 €
TOTAL RECETTES	100,00%	28 916,90 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet et son plan de financement ;

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune ;

Sollicite un financement du Département de l'Allier au titre au titre des équipements touristiques pour ce projet ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIÈR



[Handwritten signature in blue ink]

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Demande de subvention – Plateau multisports

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de réhabiliter le plateau multisports à proximité du gymnase Michel Channac ; que cet équipement est également utile aux établissements scolaires tels que le collège et le lycée ;

CONSIDERANT qu'au vu de son état général, il convient d'y réaliser des travaux pour qu'il puisse répondre aux besoins des établissements et des jeunes varannois ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

PROJET plateau multisports 2024

	MONTANT HT	MONTANT TTC
Dépenses		
Terrassements - sols sportifs	45 000,00 €	54 000,00 €
Equipements	15 000,00 €	18 000,00 €
TOTAL DEPENSES	60 000,00 €	72 000,00 €

SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	Taux financement aides publiques	Montant HT
Région	40,00%	24 000,00 €
Agence Nationale du Sport	40,00%	24 000,00 €
APPORT		
Fonds propres	20%	12 000,00 €
TOTAL RECETTES	100,00%	60 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le projet et son plan de financement ;

Inscrit les crédits nécessaires au budget 2024 de la commune ;

Sollicite un financement de la Région au titre du contrat Région Ville ;

Sollicite un financement du Département au titre du dispositif Equipements sportifs ;

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents afférents.

29 JAN. 2024

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Convention d'indemnisation extracontractuelle – Fauché Roanne

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique et notamment son article 63° ;

VU la circulaire 6338/SG du 30 mars 2022 ;

VU le projet de convention d'indemnisation extracontractuelle ;

CONSIDERANT qu'aux termes du marché public n°09-2021, la Ville de Varennes-sur-Allier a confié, le 14 février 2022 à la société Fauché Roanne le lot n°12 pour des travaux d'électricité courants forts et courants faibles de la 1ère tranche de réhabilitation de la congrégation des Frères Maristes ;

CONSIDERANT que par un ordre de service n°1, la société a été invitée à commencer la réalisation des travaux prévus dans le lot 12 le 28 février 2022 ;

CONSIDERANT qu'en raison de la conjoncture nationale et internationale inflationniste, la hausse des matériaux de construction utilisés par l'entreprise implique un surcoût dans sa prestation ;

CONSIDERANT que celle-ci devait coûter à la ville 185 521.18 € HT. En suivant l'augmentation des matériaux et après analyse des factures justificatives, l'entreprise souhaite une revalorisation du prix de 6 682.48 € TTC ;

CONSIDERANT, qu'après échanges entre la collectivité, l'entreprise et le Service de Gestion Comptable de Moulins, le marché passé en 2022 ne comprenant pas de clause d'actualisation, ni de révision, qu'il convient de signer une convention d'indemnisation extracontractuelle entre les parties ;

CONSIDERANT que la convention sert à acter le versement d'une indemnité à l'entreprise d'un montant de 6 682.48 € TTC, correspondant au surcoût des matériaux de construction ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention d'indemnisation extracontractuelle entre la ville et la société Fauché Roanne ;

Autorise le maire ou son représentant à le signer.

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



(Handwritten signature in blue ink)

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Avenant à la convention de refacturation avec le CCAS

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet d'avenant annexé ;

CONSIDERANT que depuis 2019, le CCAS et le service enfance sont gérés par une même directrice ; que ce double poste fait l'objet d'une convention de refacturation des frais spécifique afin que chaque entité ne paie qu'une partie du salaire de l'agent ;

CONSIDERANT que La répartition en vigueur était de 50 % par entité ; que deux éléments nous forcent à revenir par avenant sur cette répartition ;

Le 1^{er} étant qu'avec le recrutement de 3 agents sur la nouvelle résidence Jeanne Saulnier, leur management et la gestion de leur projet à destination du public accueilli, le temps de travail de la directrice du service pour la mairie va augmenter ;

Le 2nd élément est la volonté du Conseil départemental, qui a la main sur le budget annexe du CCAS des aides à domicile de faire diminuer le temps administratif imputé sur le dit budget ;

CONSIDERANT que la répartition des frais proposée serait la suivante : 60 % Mairie/ 40 % CCAS ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de l'avenant à la convention de refacturation avec le CCAS

Autorise le Maire ou son représentant à le signer

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



[Handwritten signature in blue ink]

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAU, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Demande de subvention de la MFR de Saligny sur Roudon

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

CONSIDERANT que la maison familiale rurale (MFR) de Saligny sur Roudon organise un voyage en Bretagne pour les élèves de 4^e afin de valider sur le terrain les connaissances acquises en classe, les sensibiliser à de nouvelles cultures et découvrir la vie collective pour gagner en autonomie ;

CONSIDERANT que le prix pour les familles est actuellement de 250 € ;

CONSIDERANT que l'un des élèves étant domicilié à Varennes, l'établissement sollicite la participation financière de la commune ;

CONSIDERANT que depuis 1998, devant des demandes comparables, le conseil municipal accorde une allocation calculée au taux de 7 % du coût prévisible du voyage par élève domicilié à Varennes sur Allier, soit 17.50 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 17.50 € à la maison familiale rurale.

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Approbation des nouveaux tarifs du cimetière

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1 ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la refonte du règlement intérieur, une réflexion sur les tarifs a été menée ; que jusqu'à présent ils étaient différents en fonction du lieu de l'inhumation (cimetière 1.2.3 ou 4) et de la durée ;

CONSIDERANT qu'afin de faciliter la lisibilité pour les usagers mais aussi pour les services municipaux il est proposé d'harmoniser les tarifs comme suit :

Concessions standards :

- 242 euros pour les concessions de 30 ans ;
- 403 euros pour les concessions de 50 ans ;

Cases du colombarium :

- 121 euros pour les concessions de 15 ans ;
- 242 euros pour les concessions de 30 ans ;
- 403 euros pour les concessions de 50 ans ;

Le tarif des plaques avec ou sans photo (si la famille en souhaite une) dépendra des prix des prestataires.

Cavernes :

- 312 euros pour les concessions de 15 ans ;
- 623 euros pour les concessions de 30 ans ;
- 1 037 euros pour les concessions de 50 ans ;

Le renouvellement des cavurnes est à demi-tarif.

Pour rappel, 1/3 de ces tarifs est reversé au centre communal d'action sociale de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les nouveaux tarifs du cimetière et décide de les intégrer dans le nouveau règlement intérieur ;

29 JAN. 2024

Pour le Maire,

Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Approbation du nouveau règlement intérieur du cimetière

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2223-1 ;

VU la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2024 approuvant les nouveaux tarifs du cimetière ;

VU le projet de règlement annexé ;

CONSIDERANT qu'une refonte du règlement intérieur a été réalisée par les services sous la supervision de la commission état civil ;

CONSIDERANT qu'il vient préciser certaines dispositions relatives aux travaux, aux durées de concessions et aux rétrocessions notamment ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes du règlement intérieur du cimetière et autorise le Maire à le faire entrer en vigueur par arrêté.

29 JAN. 2024

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Approbation du remboursement de la durée d'une concession non utilisée

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2024 approuvant le nouveau règlement intérieur du cimetière ;

CONSIDERANT que lorsqu'un concessionnaire souhaite mettre fin à son contrat de concession, la législation offre la possibilité à la commune de le rembourser en fonction de la durée restante de la concession ;

CONSIDERANT qu'afin de pouvoir être remboursé par la ville, une délibération doit le prévoir ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la possibilité pour la ville de rembourser au concessionnaire une concession pour la durée non utilisée en cas de rétrocession ;

29 JAN. 2024

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Renouvellement de la dérogation au rythme scolaire

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

VU le code de l'éducation ;

VU le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

CONSIDERANT qu'en 2019, la collectivité a souhaité le retour à la semaine à 4 jours pour ses écoles maternelles et primaire ;

CONSIDERANT que cette dérogation étant valable 3 années scolaires, l'académie nous demande de délibérer à nouveau sur le sujet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide du maintien du rythme scolaire à 4 jours pour les écoles de la ville et de maintenir les horaires et organisations en vigueur sur la commune.

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Convention entre la commune et l'Association Sportive du Département de l'Allier

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT qu'en conventionnant avec l'ASDA, cette dernière permet à la commune d'avoir accès à du matériel sportif, des kits pédagogiques et structures gonflables à des tarifs très raisonnables ;

CONSIDERANT que l'accueil de loisirs ayant pour vocation de permettre aux enfants de découvrir de nouveaux sports sans avoir à acheter tout le matériel, la commune a un réel intérêt à conventionner avec cette association ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention entre la ville et l'ASDA ;

Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

29 JAN 2024
Pour le Maire
Le 1^{er} adjoint
M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAU, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Approbation de la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Montoldre

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT que la ville a été sollicitée par la commune de Montoldre pour la fourniture de repas pour les scolaires ; qu'il convient donc, comme pour Saint Loup, de conclure une convention sur le sujet ;

CONSIDERANT que cette convention est conclue pour une durée de 3 ans non renouvelable ; qu'il est proposé d'appliquer le même tarif de repas qu'à la commune de Saint Loup, le service étant similaire, soit 4.46 € ;

CONSIDERANT que les tarifs seront révisés chaque année ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention portant sur la fourniture de repas à la commune de Montoldre ;

Autorise le Maire ou son représentant à le signer ;

Dit que les tarifs seront révisés chaque année

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Renouvellement de la convention avec Viltais relative à la gestion d'un Point Information Jeunesse 2024

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT que la ville n'ayant pas les moyens d'assurer la mise en place et la gestion d'un Point Information Jeunesse, elle conventionne avec Viltais pour que cette structure gère ce service en raison de l'intérêt de cette implantation sur la commune ;

CONSIDERANT que contre le versement d'une subvention de fonctionnement de 15 000 euros versée en une fois, Viltais s'engage à favoriser l'autonomie des jeunes et à développer ce service public ;

CONSIDERANT que la convention est conclue pour une durée de six mois ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour et 1 abstention (Mme DIAT),

Approuve les termes de la convention entre la ville et Viltais relative à la gestion d'un Point Information Jeunesse pour 2024 d'une durée de 6 mois ;

Autorise le Maire ou son représentant à la signer

29 JAN. 2024

Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Étaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Convention de mise en commun des effectifs de la police municipale avec Saint-Pourçain sur Sioule

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le projet de convention annexé ;

CONSIDERANT que comme chaque année, les polices municipales de Varennes et de Saint-Pourçain s'entendent pour mettre en commun leurs effectifs pour un certain nombre de manifestations sur les deux communes ;

CONSIDERANT que cette coopération a pour avantage une meilleure sécurité des événements, une meilleure répartition des effectifs sur le terrain et le renforcement des liens entre les deux communes ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention de mise en commun des effectifs de la police municipale avec Saint-Pourçain sur Sioule ;

Autorise le Maire ou son représentant à la signer.

29 JAN 2024
Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
M MONIER


VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Mise à disposition des biens relatifs à la médiathèque suite au transfert de compétences

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1321-1 à L 1321-5 qui fixent les modalités de mise à disposition des biens en cas de transfert de compétences ;

VU la délibération n°2018.06.25/66 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences optionnelles, s'agissant de la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire :

- construction, aménagement, rénovation, entretien et gestion de l'espace René Fallet, soit la médiathèque « Les pieds dans l'eau » labellisée Pôle d'excellence rurale à Jaligny sur Besbre ;
- construction ou location d'un local, aménagement, entretien et gestion des médiathèques d'intérêt communautaire sur les communes de Le Donjon, Dompierre-sur-Allier et Varennes-sur-Allier ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2019/390 du 25 juin 2019 autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire ;

VU la délibération n°2021.04.15/64 par laquelle le Conseil communautaire a décidé de créer un Comité de Pilotage de 12 personnes environ pour construire le projet de transfert des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque du Donjon ;

VU la délibération n°2023.09.25/102 par laquelle le Conseil communautaire a confirmé l'intérêt communautaire des médiathèques de Dompierre-sur-Besbre, de Varennes-sur-Allier et de la bibliothèque de Le Donjon, conformément à la délibération n°2018.06.25/66 du 25 juin 2018, et a approuvé leur transfert à la date du 1er janvier 2024 au sein des compétences communautaires

relative à la construction, l'aménagement, la rénovation, l'entretien et la gestion des médiathèques d'intérêt communautaire ;

VU le procès-verbal annexé ;

CONSIDERANT que la compétence Médiathèque est transférée à la Communauté de communes Entr'Allier, Besbre et Loire à compter du 1^{er} janvier 2024, entraînant de plein droit le transfert du personnel et la mise à disposition des biens relatifs à la médiathèque au profit de la communauté de communes.

CONSIDERANT qu'il convient d'établir un procès-verbal constatant la mise à disposition des bien et locaux de la Commune utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les termes du procès-verbal établi par la communauté de communes dans le cadre de la mise à disposition des biens relatifs à la médiathèque suite au transfert de compétences ;

Autorise le Maire ou son représentant à le signer

29 JAN. 2024

Pour le Maire
Le 1^{er} Adjoint

M MONIER



[Handwritten signature in blue ink]

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du Conseil municipal se sont réunis au Salon d'Honneur, le jeudi 25 janvier 2024 à 20h00 sous la présidence de M. LITAUDON, Maire.

Date de convocation : 19 janvier 2024

Etaient présents : M. MONIER, Mme PERICHON, M. ALLAIN, Mme PARRET BONMARTIN, M. ATHAYNE, Mme DESVIGNE, M. JOLY, Mme LACAUX, M. MERCIER, Mme FAURE, Mme DIAT, Mme FERREIRA, Mme IMBERT, M. SAUVESTRE, M. PISSOCHET, M. RENON, M. OLIVEIRA, Mme LUCOTTE, M. PERET, M. GALAND, Mme MORAND ;

Étaient absents : Mme MARTINET SCHIRCH, Mme AZEVEDO ;

Pouvoirs : M. CARBON (à M SAUVESTRE), Mme DAVAUD (à M MONIER), Mme MARTIN (à M ALLAIN) ;

Secrétaire de séance : Mme PARRET BONMARTIN ;

Objet : Fixation des tarifs d'utilisation de la salle de tennis couverts

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la réception du chantier relatif à la salle de tennis couverts ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer les tarifs applicables aux clubs et aux utilisateurs individuels pour l'utilisation des courts de tennis couverts ;

CONSIDERANT qu'il est proposé de reprendre les tarifs appliqués par la FFT, soit :

- 7 € par court et par heure pour l'utilisation collective des clubs extérieurs : entraînements, tournoi, etc ;
- 15 € par court et par heure pour l'utilisation individuelle (ou libre) des licenciés FFT ;

CONSIDERANT qu'une convention spécifique va être conclue avec la ville de Saint Pourçain concernant l'utilisation de la salle par le club de tennis de Saint-Pourçain ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve les tarifs proposés.

29 JAN 2024
Pour le Maire,
Le 1^{er} Adjoint
M MONIER



